



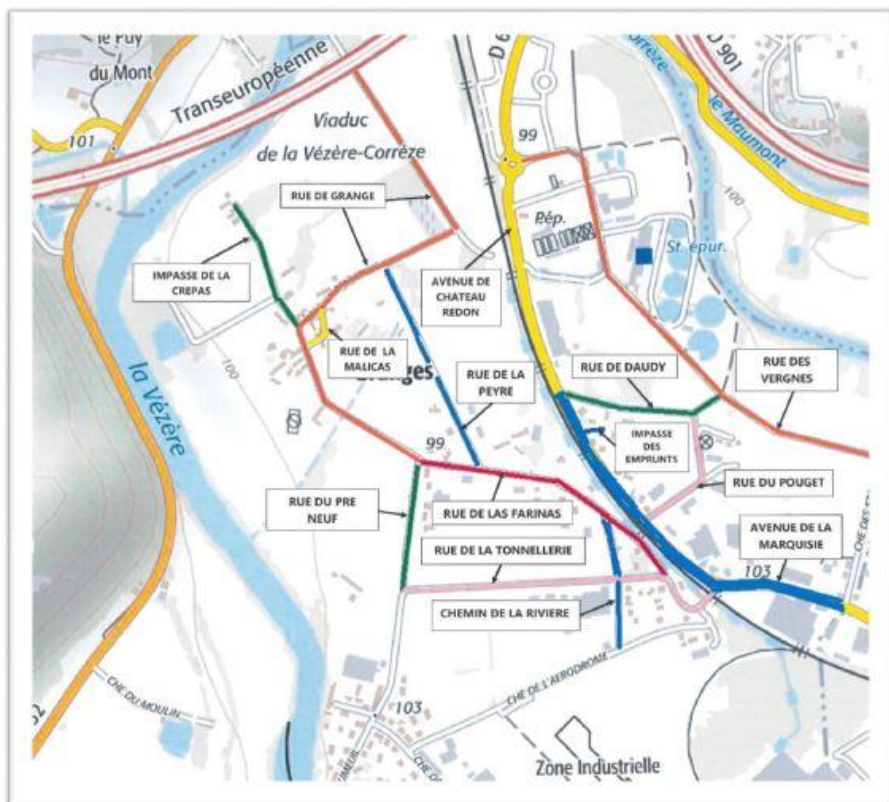
COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 juillet 2018

Le Conseil Municipal du 5 juillet dernier était essentiellement consacré à l'organisation de la rentrée scolaire 2018-2019.

Le Maire a néanmoins fait le point des intempéries qui ont frappé la commune la veille. Seul le secteur des Chanets subi encore des coupures d'électricité. Enedis et la commune ont mis à disposition des groupes électrogènes dans l'attente des réparations.



Affaires scolaires

Alain Lapacherie et Michel Cendra-Terrassa Adjoint en charge des affaires scolaires ont décrit le dispositif qui sera mis en œuvre pour la rentrée scolaire. Le règlement intérieur des activités péri scolaires intègre le retour à la semaine de quatre jours qui a été validé par le Conseil Départemental de l'Education Nationale. La commune offrira aux familles une garderie le mercredi matin de 7h à 12h. Elle se tiendra dans les locaux de l'école du bourg et différentes animations seront mises en œuvre par les personnels communaux. Son coût est très modique, puisque fixé à 4 euros pour la matinée.

Michel Cendra-Terrassa a bien précisé que les familles devraient faire une double inscription, pour le matin, auprès de la commune et pour l'après-midi auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B) qui est compétente pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H). C'est l'A.L.S.H qui assurera la restauration de midi.

A propose de restauration, à compter de la rentrée de septembre, les écoliers du bourg déjeuneront le midi, dans le nouveau restaurant scolaire aménagée en rez de chaussée du bâtiment Charles Ceyrac. Ce retour à la semaine de quatre jours a induit un bouleversement complet de l'organisation municipale. Les élus ont choisi de ne pas augmenter les tarifs municipaux. Les tarifs garderie et de cantine seront donc inchangés. L'opposition s'est félicitée de ce choix mais s'est abstenue revendiquant la mise en œuvre d'une tarification sociale. Les élus ont également adopté à l'unanimité la convention de fourniture de repas à la crèche les Petits Grillons, les participations communales aux fournitures scolaires ainsi que les participations pour les enfants de Saint-Pantaléon-de-Larche scolarisés à Brive.

Une réunion d'information à l'attention des parents se tiendra le jeudi 30 août 2018 à partir de 20h00 sous la halle Vézère-Causse afin de leur présenter l'organisation de la garderie municipale du mercredi matin et la restauration scolaire pour l'école du bourg.

Intercommunalité

Les élus ont approuvé la contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (F.P.I.C). Compte tenu du mode de répartition choisi sur le territoire de la C.A.B.B, la contribution de Saint-Pantaléon-de-Larche s'établira à 16 954 euros, ce montant est en baisse par rapport à l'année dernière.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U) proposé par la C.A.B.B. Celui-ci intègre la création du raccordement nord de la Z.A.C de Brive-Laroche à l'échangeur d'Ussac mais aussi le développement des transports en commun sur la commune. Dominique Borderolle, 1^{ère} adjointe qui a suivi ce dossier s'est félicitée de l'intégration de la ligne de Saint-Pantaléon-de-Larche dans la nouvelle ligne N°4 qui permet par exemple d'accéder directement à l'hôpital de Brive ou à encore au quartier de Rivet. Madame Borderolle a signalé qu'elle avait pu arracher de haute lutte deux transports à la demande qui desservent le secteur de Bernou et de Gumond, même si l'objectif reste d'obtenir une extension de la ligne régulière jusqu'à Bernou ou via Larche. Elle a rappelé que cet objectif ne sera atteignable qu'à la condition que la fréquentation soit forte sur nos lignes. Alain Lapacherie, philosophe, a rappelé en la matière que c'était un travail de conviction permanent auprès de la C.A.B.B.

Partenariat avec le Département

La commune va solliciter le Département pour des subventions au titre des amendes de police afin de sécuriser deux carrefours sur le secteur du Roc pour assurer la liaison piétonne entre le Parc des Sports et le Parc de Lestrade pour un montant de 38 000 euros hors taxes et, au carrefour de la rue de Lestrade/boulevard de Féletz pour un montant de 35 000 euros. Mais l'essentiel pour la commune selon le Maire est la contractualisation avec le Département dans une convention de solidarité communale pour les années 2018/2020. Le département vient de faire le choix de supprimer l'ancien guide des aides et de programmer dans des conventions à souscrire avec chaque commune ses interventions. C'est ainsi, que le Département participera à l'achèvement du bâtiment polyvalent dans ses différentes dimensions : bibliothèque, espace culturel ou bien encore l'aménagement de la nouvelle garderie.

Après négociations, le département a accepté de prendre en compte le futur Projet d'Aménagement de Bourg (P.A.B) de Bernou.

Au final sur trois ans, c'est 185 000 euros de subventions que le département contractualise pour 1 726 000 euros de travaux. Enfin, dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, la commune a décidé d'adhérer à la plateforme proposée par le Conseil Départemental.

Une subvention exceptionnelle de 500 euros a été attribuée au Comité des Fêtes pour organiser un marché champêtre et festif le 7 juillet 2018. En effet, le comité des fêtes en pleine restructuration n'a pas pu déposer en temps et en heures son programme d'animations. Cette subvention répond néanmoins aux critères municipaux et correspond aux dotations attribuées aux manifestations les plus importantes.

Sur la proposition de Anne-Marie Oumedjkane, adjointe en charge de la communication, les tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal n'augmenteront pas. Madame Oumedjkane a rappelé que le volant d'annonces était satisfaisant et qu'il apparaissait important de le fidéliser.

Dénomination des rues

Une nouvelle opération de dénomination va s'engager sur le secteur de Granges. C'est Martine Jugie en charge de ce programme qui a présenté les noms de baptêmes des différentes rues de ce secteur. Comme à l'accoutumée, ces noms sont issus directement des discussions conduites en réunion de quartier et des noms des lieux-dits.

Les élus ont approuvé le transfert des équipements communs du lotissement La Confluence rue Alphonse Daudet. Cette rétrocession avait déjà été contractualisée avec la société Dom'aulim. Une réunion de chantier a permis d'affiner les derniers aménagements à réaliser sur ce site. Après ratification par acte notarié de ce transfert, c'est la commune qui assurera l'entretien des voiries et des espaces verts communs.

Le conseil municipal a validé un bornage sur le secteur de La Nadalie concernant un bien de section et émis un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique lancée pour l'installation d'un entrepôt de logistique sur le zone du Parc d'Entreprises de Brive Ouest (PEBO).

Au titre du matériel municipal, un vieil enrouleur a été déclassé et le tableau des emplois a été mis à jour.

Affaires diverses

En affaires diverses, les élus ont travaillé sur le projet de règlement à appliquer aux différentes zones du P.L.U. Cette réglementation a fait l'objet de discussions avec les services de l'Etat et doit être présentée aux personnes publiques associées. Une première réunion publique présentant le Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D) a eu lieu le 6 juillet 2018 en présence du cabinet d'études Dejante. Les enjeux du nouveau P.L.U. ont été présentés. La forte dimension environnementale de la réglementation de l'urbanisme entraîne un changement complet de philosophie. Les zones agricoles et naturelles bénéficient d'un statut protecteur. Le législateur souhaite lutter contre le mitage urbain et demande à ce que les constructions soient effectuées en marge des quartiers déjà urbanisés afin de limiter la consommation de l'espace. Le Maire a rappelé que le nouveau P.L.U. entraînait une réduction drastique de l'espace constructible, déjà annoncée à plusieurs reprises, notamment dans le bulletin municipal. C'est une situation qui n'est pas propre à la commune mais elle s'ajoute aux différentes servitudes qui pèsent déjà sur le foncier, comme la zone inondable, la zone autour de la conduite de gaz, la zone protégée autour du château de Cramier ou du clocher. L'ensemble de ces règles qui se rajoutent les unes aux autres rendent l'exercice complexe et réduisent les marges de manœuvre des élus. Le conseil municipal a néanmoins engagé une initiative qui va permettre la transformation des bâtiments agricoles remarquables, répertoriés sur la commune en habitation. Dans le nouveau P.L.U, les dispositions des lois Macron s'appliqueront et permettront des aménagements sur les maisons existantes en zone agricole. Le nouveau P.L.U pourrait être mis en vigueur courant 2019.

Marie-Paule Tournadour a annoncé que les travaux de création de 10 cavurnes était également achevée. Cette nouvelle offre pour accueillir les urnes funéraires avait été prévue dans le nouveau règlement du cimetière.

Anne-Marie Oumedjkane a fait le point des animations prévues dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914/1918.